

(3)

- d. Son âge.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Vainée 26 ans
la cadette 24 ans

Elle ne sont pas mariées

Elles exercent leur vocation depuis 4 ans

Elles étoient auparavant avec leur père et mère

La cadette ne s'occupe que son père et l'aînée lui aide lorsqu'elle en a besoin

12°. L'école est composée actuellement de 46 enfants qui fréquentent en hiver régulièrement et en été aussi souvent que les ouvrages de campagne le peuvent permettre

13°. un Jardin

14°. les Enfants ne payent rien pour être admis dans les écoles

15°. le Bâtiment des écoles n'est ni neuf ni vieux

Il y a une chambre d'école et une chambre de ménage et une cuisine en mauvais état et un petit cabinet

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Gollion.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune ayant son Agence.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse de Grancy.

d. District

De Cossigny.

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école.

Elles sont toutes réunies.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

0

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

Le Moulin d'Amour, et le petit Auxilliance Métaire.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le 1^{er} est éloigné à 1/2 de lieue; Le 2nd à 1/4 de lieue.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a point d'enfants actuellement dans les 2 Maisons désignées ci-dessus, mais il pourroit en avoir dans la suite.

Gollion 78

E. P. 10.

de
Bray,
une

de qui
orge

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Ins^{te}: a une lieue de distance, Coponay, Grancy, Vaylans-la-Ville, Sentar.
2°. A une demi lieue, Senarclens, Alens, Stens, Nidderens.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

A prier Dieu, à lire, à écrire, l'Arithmétique, le Chant des psaumes, l'Orthographe et le Catéchisme.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année. On en tient deux par semaine, les veillées depuis la St Martin jusqu'à Pâques. L'école dure en hiver 4 hrs, en été 2.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Les livres élémentaires qu'on fait apprendre aux enfants, c'est l'abrége du Catéchisme de M^{re} Otervald, et le livre des passages de l'écriture. De plus, des psaumes selon la capacité des enfants.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Les réglemens sont ceux qui ont été faits, lors de l'établissement de l'école.

9°. Durée de l'école chaque jour?

8 hrs en hiver, 4 en été, sans compter 2 hrs de veillée en soirée, destinée à apprendre aux jeunes des garçons l'orthographe et l'arithmétique.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

En trois volées suivant leur capacité dans la lecture.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Avant la révolution le P^{re} examinait prétendants, il en présentait 2 ou 3, au P^{re} choisissait celui qui trouvoit à propos. Dernier l'organisation actuelle n'étant pas encore établie le Régent qui occupe la place a été examiné par le P^{re}, en présence du Cit^e sous-br et d'une Commission de 10 Cit^e nommés par la Commune, et les 14 personnes ont voté le Ch^{ois}.

De Vauillon.

Jacob Reymond.

79

d. Son âge.

Il est né en 1777 au mois de Janvier.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il n'est pas marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Il exerce la Régence à Gollion depuis le commencement de l'année présente.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a Régencé à Suscévaz 14 Mois avant que de venir à Gollion auparavant il étoit à Vauillon, lieu de sa naissance où il travailloit de l'agriculture.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Chantre et lecteur à l'Eglise, il est chargé des prières qui se font.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Environ 70.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

En hiver elles sont assez fréquentées; en été il n'y a rien de fixe, les enfans étant presque toujours occupés par leurs travaux. Pour y suppléer, les plus grands sont obligés de se trouver à une école qui se fait le dimanche.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Logement pour le Régent, Chambre d'écote à part, Jardin, Cheminier et plantage.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Elle appartient à la Commune.

b. Quelle en est la valeur?

Elle n'est pas connue.

c. Source des revenus.

Voyer 14^{ans}.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

Il n'y a point de prix à payer pour être admis à l'école. Les habitants doivent payer pour chacun de leurs enfans qui fréquentent l'école, un quattront Messel, mesure de Morge et un florin de 4 batt.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il a besoin de plusieurs réparations: la Commune s'est arrangée pour qu'elles fussent faites cet année.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre, mais elle est suffisante.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

0

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune, excepté que le Régent doit maintenir les fenêtres.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? 0

c. Fondations? 0

d. Caisse communales? 0

e. Biens d'église? 0

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0

g. De biens-fonds? 0

h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Les soins du Gouvernement sont fort louables: Dieu veuille reprendre les bédouins sur les projets que nos Administrateurs ont formé, savoir, de mieux les écoles sur un pied respectable, en redressant les abus qui y règnent. Je souhaite de tout mon cœur qu'ils atteignent ce grand but. Ainsi soit-il.

Jacob Reymond Régent fait ce 15 Mars 1832

48 Quartiers Mellet, mesure de Morge;

In argent 4.1.2. Le logement et terrain si d'elles indiquent, la jouissance de 5. Noyers outre ce que payent les habitants, (comme il est dit 1831) l'Etat de la ville que tous les recenseurs doivent venir à la maison, elles produisent ordinairement 24 quartiers

Les sources outre celles qui ont été indiquées sont: 1°. La Commune pour 1831. 2°. La Cour de la Cour pour 1831. 3°. Les 48 Mesures Mellet proviennent d'une taxe établie sur tous les propriétaires de fonds jusqu'à présent la Commune en a fait la répartition, à proportion des familles des contribuables.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Genthan

80

En P. H. 11.

A. Genthan

Un Village en Mas

Une Seule Commune

tout est renfermé au seul village

De Coponnay

Du Léman

tout en un mas